



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le* 28 MAI 2015

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention, dans une lettre en date du 24 avril 2015, sur l'apprentissage des langues vivantes dans le cadre de la réforme du collège. Cette réforme entend développer les compétences en langues vivantes étrangères pour l'ensemble des élèves.

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est, en effet, l'une de mes priorités. Les langues vivantes étrangères tiennent non seulement une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais sont également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger.

S'agissant de la langue vivante 1, l'introduction de son apprentissage dès le CP à partir de la rentrée 2016 et le maintien des horaires au collège augmenteront l'exposition des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

S'agissant des classes bi-langues, la réforme du collège consolide ces modalités d'apprentissage des langues qui, aujourd'hui, n'ont aucun statut juridique. Cette réforme renforce en effet les classes bi-langues de continuité, qui permettent aux enfants qui ont appris en primaire une autre langue vivante que l'anglais de commencer une deuxième langue vivante dès la 6<sup>e</sup>, alors que ceux qui apprennent l'anglais en primaire commencent la LV2 en 5<sup>e</sup>. Cela contribuera à la redynamisation de la diversité linguistique dans le premier degré.

.../...

Madame Marie-France MAILHOS  
Présidente de l'AEDE-France  
Monsieur Jean-Marie CAVADA  
Président du Mouvement Européen-France  
Mouvement Européen-France  
2, rue de Choiseul  
75002 PARIS

La réforme du collège avance, par ailleurs, d'un an l'apprentissage de la seconde langue vivante, qui démarre désormais pour tous les élèves dès la classe de 5<sup>e</sup>. Alors que les sections européennes ne concernent aujourd'hui que moins de 11% des élèves de 3<sup>e</sup>, tous les élèves suivront désormais deux heures et demi hebdomadaires de langue vivante 2 de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, contre trois heures hebdomadaires en classe de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> actuellement, soit 54 heures de plus de langue vivante 2 au cours de leur scolarité au collège.

La réforme du collège offre, enfin, la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes étrangères dans les enseignements pratiques interdisciplinaires sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes de lycée. Avec la réforme du collège, sont en effet créés de nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires, qui permettront notamment aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Najat VALLAUD-BELKACEM

*N. Vallaud-Belkacem*